



demission/congés payé ou obligation d'etre pris

Par **haspot**, le **12/02/2013** à **21:51**

bonjour

je travail dans le secteur de l'automobile, et j'ai démissionné le 08/02/13. mon préavis se termine donc le 08/03/13.

en comptant les congés que j'ai accumulés durant cette année et ceux qu'il me reste a prendre, j'arrive a un total de 36jrs.

j'ai deux questions:

-suis j obligé de prendre la totalité de mes congés durant mon mois de préavis?

-si je ne prend aucun congés, est ce qu'on me paye la totalité de mes congés?

j estime pouvoir bénéficier de mon droit de congé!!

pour être honnêtes, je préférerais que l'on me les payes!!

j'espere que vous pourrez m'aidez

en attente de vous lire

cordialement

Par **P.M.**, le **12/02/2013** à **22:04**

Bonjour,

Un préavis d'un mois qui commence le 08/02 se termine le 07/03...

Si la prise de congés payés n'étaient pas prévue avant le début du préavis aucune des partie ne peut obliger à l'autre qu'ils le soient, sinon il en rallongent normalement le terme...

Les congés payés acquis et non pris au terme du préavis doivent être indemnisés dans le solde tout compte...

Par **haspot**, le **12/02/2013** à **23:07**

Ok!! Merci beaucoup de votre réactivité et de c'est réponse on ne peut plus clair!

C exactement ce que je pensai, mais c'est derniers jours, j'en ai vraiment entendu de toutes sortes...

Sans vous offensez, puis j savoir sur quoi vous vous basez pour être aussi certain de vous??

C'est pas que je n'ai pas confiance, mais je connais mon responsable, et c'est méthode pour faire croire au gens ce que "lui" a décider!!

Je veux juste me retrouver face à lui avec des arguments qui tiennent la route.

En tout cas, MERCI

Par **P.M.**, le **13/02/2013** à **09:19**

Bonjour,

Cela est la conséquence du Code du Travail puisque c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et qu'elles ne peuvent pas être modifiées moins d'un mois avant leur prise et je vous propose la question 9) Peut-on poser des congés payés pendant un préavis (de licenciement ou de démission) ? de [ce dossier](#) et on peut citer entre autres l'[Arrêt 90-42781 de la Cour de Cassation...](#)